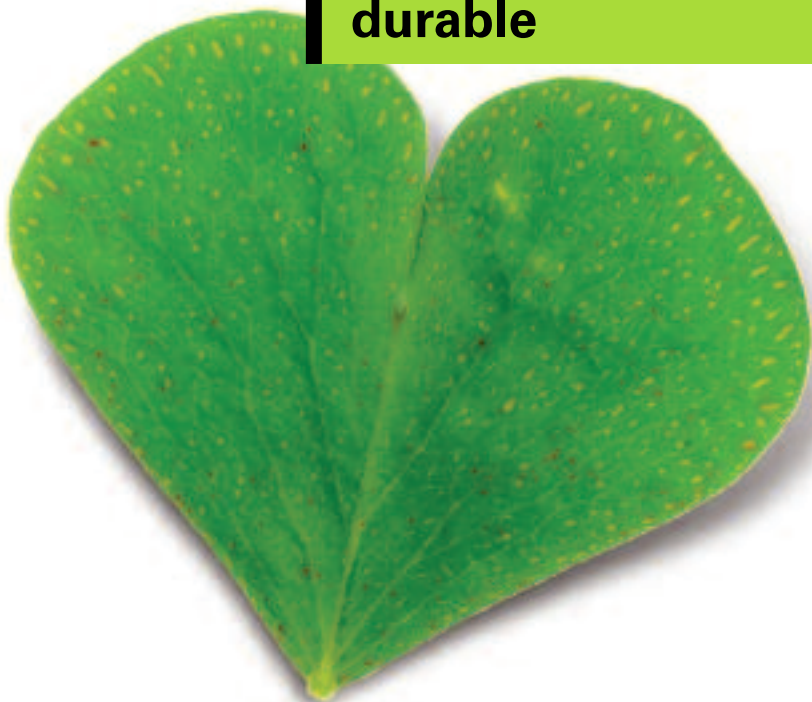


**Grand Lyon acteur
du développement
durable**



aimons l'avenir

Le développement durable



Les être humains sont au cœur des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

Article 1 de la Déclaration de Rio.

En 1987, la Commission Mondiale sur l'environnement et le développement officialise le terme de développement durable. Il sera repris par 182 États lors de la Conférence des Nations Unies à Rio en 1992.

« Le développement durable c'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Schéma du développement durable : Solidarité - Précaution - Participation



Source : ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (1998).

Le développement durable, pourquoi ?

Actuellement, 20% des êtres humains se partagent 80% des ressources de la planète.

Si chaque habitant de la terre consommait l'équivalent de ce que consomme un habitant du Grand Lyon, il faudrait deux planètes supplémentaires pour répondre aux besoins de l'humanité.

En effet, les ressources naturelles terrestres sont limitées et nos gestes et actions, au quotidien, modifient plus ou moins les équilibres (qualité de l'air, préservation de la ressource en eau, biodiversité, etc.).

Changer nos comportements ! C'est le message que véhicule le terme de développement durable. Cela relève autant de la responsabilité individuelle que d'un engagement collectif.

Le développement durable est un développement soutenable au service de tous.

Il intègre plusieurs dimensions :

- **Économique** : il doit permettre de produire des richesses mais aussi des emplois.
- **Sociale** : il doit être capable d'intégrer tous les habitants dans des conditions évidentes de justice sociale, d'écoute, de reconnaissance et de participation.
- **Environnementale** : pour offrir une meilleure qualité de vie, il doit générer des économies de ressources en limitant les pollutions.
- **Démocratique** : ouvert à la diversité et au débat public, il se fonde sur une participation active du citoyen.

L'Agenda 21 au service du développement durable



L'Agenda 21 est document stratégique et opérationnel pour le long terme qui vise à mettre en œuvre sur un territoire donné les principes du développement durable. À partir d'une réflexion collective sur le devenir de ce territoire, il fixe un projet (objectifs) décliné en programmes d'actions (moyens) et il est soumis à une évaluation régulière.

Ce projet global est le fruit d'une large participation citoyenne. Son élaboration implique nécessairement une réflexion transversale entre les différents acteurs du territoire et les différentes politiques, la mise en place d'un réseau d'acteurs, d'expertise et de savoir.

L'Agenda 21 du Grand Lyon

L'idée de l'Agenda 21 est de coordonner les différentes procédures existantes afin de donner du sens au projet stratégique et politique du Grand Lyon et faire que ce dernier entre véritablement dans une démarche de développement durable. En s'engageant dans une démarche d'Agenda 21 local, le Grand Lyon s'inscrit dans un processus d'amélioration sur le long terme.

Le 17 mai 2005, l'Assemblée communautaire a approuvé le premier Agenda 21 du Grand Lyon en séance publique.

L'état d'avancement réalisé en juin 2007 a montré que l'ensemble des engagements était respecté.

Le 12 novembre 2007, le Grand Lyon a actualisé l'Agenda 21 et son programme d'actions.

Le plan d'actions 2007-2009



Le plan d'actions Agenda 21 du Grand Lyon, réactualisé pour la période 2007-2009, regroupe 100 actions programmées à court, moyen et long terme, structurées autour de cinq orientations stratégiques, fruit d'une vision alliant pragmatisme et recherche d'exemplarité.

Orientation n°1 : Favoriser tout à la fois la cohésion sociale et le développement économique,

Orientation n°2 : Réaffirmer localement la lutte contre l'effet de serre. Plan climat du Grand Lyon,

Orientation n°3 : Améliorer le cadre de vie des habitants,

Orientation n°4 : Positionner le Grand Lyon et les communes comme animateurs de la prise en compte du développement durable, de manière partenariale,

Orientation n°5 : Engager l'institution communautaire à se mobiliser pour le développement durable.



L'Esprit d'Entreprise

Le Grand Lyon s'engage auprès des acteurs économiques du territoire de l'agglomération lyonnaise en proposant une stratégie de développement du territoire « Grand Lyon, L'Esprit d'Entreprise » qui se décline en 6 objectifs :

• Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat

Favoriser l'esprit d'entreprendre par des actions de sensibilisation et d'accompagnement à la création, transmission ou reprise d'entreprises.

• Rapprocher et innover

Rapprocher les entreprises et favoriser l'innovation sous toutes ses formes (technologiques, sociales et organisationnelles...) dans les PME-PMI du territoire.

• Renforcer les pôles d'excellence

Accroître la compétitivité du territoire par le renforcement des sciences du vivant, des loisirs numériques et de la mode-création.

• Promouvoir le territoire métropolitain

Faire connaître, donner à voir à l'international.

Par ailleurs, **il est fait le choix de faire de l'environnement un facteur de développement. Il s'agit de prévenir aujourd'hui pour innover et économiser demain.**

• Renforcer le cluster environnement

et développer une stratégie portant sur les cleantechs (gestion des déchets, développement des énergies renouvelables, etc.).

C'est aussi la labellisation de 5 pôles de compétitivité, dont 3 sont directement en lien avec des problématiques de développement durable :

- 1 sur la santé : Lyonbiopôle

- 2 sur l'environnement : Axelera

(chimie - environnement) et

Lyon Urban Trucks & Bus (transports urbains durables).

• Accompagner l'innovation

Des mesures concrètes avec la mise en place des Plans de déplacement Inter-entreprises (PDIE).

Un PDIE est un ensemble de mesures visant à faciliter et rationaliser les déplacements sur une zone d'entreprises.

L'objectif est d'inciter les salariés, clients et fournisseurs à utiliser d'autres moyens de transport que la voiture. Certaines actions sont spécifiques à l'entreprise,

d'autres supposent une démarche collective, c'est le cas de la plateforme de

covoiturage qui sera lancée début 2009 par le Grand Lyon.

Les PDIE sont impulsés par les entreprises en lien avec le Grand Lyon

en partenariat avec l'Ademe, la Région Rhône-Alpes et le Sytral. 8 territoires d'entreprises, près de 370 entreprises

et plus de 21 000 salariés sont potentiellement concernés et il y en aura d'autres en 2009.

Le Grand Lyon est la première communauté urbaine à s'engager dans un tel dispositif innovant pour encourager la mobilité durable des entreprises.

Des actions concrètes : encourager à prendre les transports en commun par une réduction de l'abonnement TCL, organiser le covoiturage sur l'ensemble de la zone, mieux gérer le stationnement, promouvoir l'utilisation de modes doux, aménager l'organisation du travail : télétravail ...

Des logements de qualité pour tous

Afin que chaque habitant du Grand Lyon, quels que soient ses revenus et l'endroit où il habite, puisse disposer d'un logement adapté à ses besoins et à sa capacité financière, la Communauté urbaine travaille avec l'ensemble des partenaires concernés : l'État, les communes, les organismes HLM, les associations, les organismes constructeurs et bailleurs.

Après les logements et bureaux construits sur les ZAC de l'agglomération lyonnaise (plus de 3 000 logements et 96 000 m² de bureaux concernés à ce jour), **c'est désormais la totalité des logements sociaux construits dans l'agglomération qui appliqueront le référentiel habitat durable du Grand Lyon permettant de proposer des logements répondants aux objectifs du Grenelle de l'environnement.**

Cette mesure d'importance apporte un renforcement local à la dynamique régionale initiée par la Région Rhône-Alpes, l'Ademe et les Bailleurs sociaux.



Favoriser le renouvellement urbain

Le renouvellement urbain est une pratique qui vise à favoriser l'évolution urbaine et sociale de certains quartiers qui associe l'ensemble des partenaires publics. Le renouvellement urbain se concrétise par une action importante sur la réhabilitation du bâti, des opérations de démolition/reconstruction, des opérations de requalification des espaces extérieurs et par une attention particulière sur la gestion urbaine.

À ce titre, le Grand Lyon agit en mettant en place :

- Une politique de réhabilitation des espaces extérieurs.
- La gestion de proximité : du projet d'investissement au projet de gestion.
- Le développement économique et l'activité commerciale.
- Le développement social : entre proximité et agglomération

L'école, la sécurité, l'action auprès des jeunes, l'insertion économique, le développement culturel... font l'objet de démarches coordonnées. La promotion des capacités d'initiatives des habitants y est encouragée par la mise en place de commissions ou conseils de quartiers, par des actions de formation communes aux professionnels et aux représentants des habitants.



Le Plan climat du Grand Lyon : une action volontaire

Pour affronter les enjeux majeurs soulevés par le réchauffement climatique, le Grand Lyon doit se doter d'une véritable stratégie climatique et énergétique. C'est dans ce contexte qu'elle engage de façon volontaire l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan climat territorial.

Un horizon est fixé :

- diminuer de 20% les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire Grand Lyon,
- assurer une consommation énergétique à hauteur de 20% par les énergies renouvelables.

À travers l'élaboration d'un Plan Climat, le Grand Lyon a une double mission : inciter et agir

La collectivité peut intervenir en mettant en place une politique d'adaptation face au changement climatique (on limite les impacts directs) et une politique d'atténuation visant à éviter l'augmentation des impacts dans le futur. Dès lors, une véritable démarche partenariale doit s'engager, complétée par une implication individuelle reposant sur des écogestes, signes d'un comportement responsable.

Les actions déjà entreprises :

- Fin 2006, l'agglomération comptait plus de 250 km de pistes cyclables. Entre 2005 et 2006, le trafic vélo a augmenté de 44%.
- 52 écoles ont mis en place Pedibus : dispositif piéton d'accompagnement scolaire.
- Charte de l'arbre : la charte vise à transmettre un patrimoine végétal de qualité aux générations futures.
- Mise en place des énergies renouvelables sur le patrimoine du Grand Lyon (toit photovoltaïque...).
- Programme Concerto : construction d'îlots d'habitation à haute performance énergétique (50 kWh/m²/an). 80% de la consommation énergétique est assurée par des sources d'énergies renouvelables.
- Approche Environnementale sur l'Urbanisme : démarche qui vise à définir les priorités environnementales et à les transcrire dans les projets d'aménagement urbain.
- REAL Réseau Express de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise : le projet prévoit de développer et de faciliter les correspondances entre train, bus et cars.

Orientation n°3 : améliorer le cadre de vie des habitants



Au quotidien, le Grand Lyon agit pour améliorer l'environnement et le cadre de vie des habitants.

Le tri des déchets

La Communauté urbaine organise la gestion des déchets. Elle assure à la fois une collecte traditionnelle et sélective.

Elle collecte aussi des déchets spéciaux et assure la mise en place des déchèteries.

De plus, elle organise le traitement et la valorisation des déchets.

Depuis 2002, l'ensemble des habitants de l'agglomération est engagé dans le tri des déchets ménagers, ce qui fait du Grand Lyon la plus grande collectivité à avoir mis en place la collecte sélective sur son territoire, avec près de 1,2 millions d'habitants desservis. Les déchets ainsi collectés sont ensuite recyclés et commencent une nouvelle vie.



Cartographier le bruit ?

Pour lutter contre ce fléau des temps modernes qu'est le bruit, le Grand Lyon élabore un Plan environnement sonore dans le cadre de son Agenda 21 avec les objectifs suivants :

- Mieux connaître et suivre les questions liées au bruit et à l'environnement sonore en élaborant des cartes de bruit,
- Définir un Plan de Protection du Bruit dans l'environnement pour réduire les nuisances sonores et protéger les zones calmes.

Vous pouvez disposer de cette cartographie en vous connectant sur le site :

www.grandlyon.com

Eau, une ressource à préserver

• **La distribution de l'eau** : Le Grand Lyon a le privilège de disposer en abondance d'une eau dont la qualité est exceptionnelle ; encore faut-il la distribuer à travers un réseau complexe.

24h/24h, des techniciens veillent au niveau des réservoirs, à la répartition des pressions, au débit dans les canalisations.

• **L'assainissement** : Les eaux usées doivent être dépolluées avant leur rejet dans les fleuves et les rivières. Les eaux de pluie doivent être évacuées sans créer d'inondation et traitées si nécessaire avant de rejoindre leur milieu naturel. Pour un Rhône propre jusqu'à la Méditerranée, la communauté urbaine de Lyon s'emploie à collecter et à traiter l'eau sale produite par l'agglomération. Le service public de l'assainissement est assuré directement par le Grand Lyon.

Orientation n°4 : partager les bonnes pratiques développement durable

Le développement durable ne s'impose pas. De la sorte, le Grand Lyon propose différentes modalités permettant aux acteurs locaux et aux communes de s'engager vers un développement plus soutenable.

Le club pour le développement durable - Acteurs, Communes, Territoires

Dans le cadre de son Agenda 21, le Grand Lyon s'est engagé à animer et à accompagner la prise en compte du développement durable de manière partenariale avec les communes de l'agglomération. Aussi, il a été créé en 2006 un « club pour le développement durable - Acteurs, Communes, Territoires » qui a pour objectif de :

- créer un **espace d'échanges d'expériences**, d'approfondissement thématique et de diffusion de bonnes pratiques ;
- offrir aux communes un **centre de ressources** et un lieu de sensibilisation au développement durable ;
- permettre l'**articulation des initiatives communales et communautaires** pour concevoir un projet de territoire valorisant l'ensemble des actions développées localement.

Des agendas 21 territoriaux

Afin de décliner au plus près du territoire les orientations de l'agenda 21 Grand Lyon, deux démarches partenariales ont été engagées entre le Grand Lyon, les communes et acteurs locaux du Val de Saône et de la Vallée de la chimie.

À travers ces projets territoriaux, deux objectifs sont recherchés :

- intégrer le développement durable dans les politiques locales, en croisant les regards, les initiatives et les approches ;
- engager une démarche de progrès en se donnant les moyens de l'évaluer.

Ces deux agendas 21 territoriaux ont été finalisés et adoptés en fin d'année 2007. Vous pouvez retrouver ces éléments sur le site www.grandlyon.com

Un plan d'éducation au développement durable !

Les actions du plan d'éducation visent le respect et la préservation de la nature, le partage équitable des ressources, la solidarité et la responsabilité, la transmission des patrimoines ainsi que la citoyenneté et la participation.

Exemples :

- **l'éducation à l'eau** : En partenariat avec différents acteurs du territoire (communes volontaires, institutions et établissements publics, associations, entreprises ou fondations) le Grand Lyon développe des actions d'éducation à l'eau : des expositions itinérantes, des sensibilisations d'enseignants et d'animateurs d'associations, des conseils de quartiers, le spectacle "Éclats d'eau", des visites d'installations (station d'épuration à Pierre-Bénite) et la conception d'un kit pédagogique pour enseignants et élèves.
- **Les pédibus** : Les communes, les groupes scolaires, les parents d'élèves et le Grand Lyon soutiennent la mise en place d'opérations Pédibus, pour accompagner à pied et en groupe les enfants à l'école.

Orientation n°5 : le Grand Lyon, une collectivité éco-responsable

En tant qu'institution, la communauté urbaine doit être exemplaire dans ses pratiques et ses actions en matière de développement durable.



Développer durablement le débat public

Dans le cadre de la démocratie participative, le Grand Lyon développe des pratiques de concertation au-delà du cadre légal et obligatoire afin d'améliorer l'écoute et la prise en compte des avis des citoyens.

Le Grand Lyon a adopté une **Charte de la participation citoyenne** en 2003. Elle précise les orientations et les engagements en matière de concertation et de valorisation de la participation citoyenne.

Tous les ans, un rapport d'activités retrace les principales actions réalisées en matière d'information, d'écoute, de dialogue, de mise en débat des politiques publiques. Les démarches de concertation portent sur les : **grands projets urbains** (Carré de Soie, halte ferroviaire Jean Macé, Villeurbanne Gratte-ciel, Grand Stade...), **grands projets de ville, opérations de renouvellement urbain**, aménagements **d'espaces publics**....

Le Conseil de développement

Créé en décembre 2000, c'est un outil de dialogue permanent entre les élus de la communauté urbaine et la société civile. Il remplit une fonction consultative auprès des élus. Il produit des avis et peut être saisi sur toute question relative au développement ou à l'aménagement de l'agglomération.

Des achats publics « durables »

À travers sa Charte Achats, le Grand Lyon inclut dans les marchés publics des critères sociaux et environnementaux.

- Privilégie les solutions de recyclage des fournitures, particulièrement les papiers.
- Engage une réflexion sur l'utilisation des produits issus du commerce équitable.
- Utilise de manière préférentielle des matériaux dont le prélèvement ne contribue pas à la déforestation et ne met pas en péril des espèces menacées (utilisation exclusive de bois « éco-certifié » depuis février 2004 (label FSC).

Un observatoire du développement durable

Le Grand Lyon a mis en place un Observatoire du développement durable articulé autour d'un référentiel environnemental, publié en 2004, d'un référentiel social, publié en 2007, et d'un référentiel économique prévu pour 2009. Retrouver les éléments sur : millenaire3.com et www.grandlyon.com

Adresses utiles



Comprendre et découvrir le Grand Lyon.
Prendre connaissance de l'Agenda 21 du Grand Lyon.
www.grandlyon.com

Pour aller plus loin en terme de
développement durable ?
www.millenaire3.com

Aller plus loin...



Combien de planète consommez-vous ?
Calculez votre empreinte écologique :
http://www.wwf.fr/empreinte_ecologique/index.htm

Agence Locale de l'Énergie
ale.lyonagglo@wanadoo.fr



GRANDLYON

Communauté urbaine de Lyon

20, rue du Lac - 69003 Lyon

Tél. : 04 78 63 40 40 - www.grandlyon.com

GRAND LYON - Janvier 2009 - Photos : Jacques Léone - Conception graphique : Catherine Comblair - Couverture : O. Cost - Réalisation : Dufaut - Chirringhelli
papier recyclé
papier recyclé